

COMMUNE DE ROSAY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : 19/01/2023

### **SEANCE DU 07 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-neuf heure, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bruno MARMIN Maire.

**Étaient présents** : Mr Bruno MARMIN, Mr Vincent PFLIEGER, Mme Michèle LEE, Mr Christophe PERREL, Mme Alexandra BOY, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Nordlinda DENIS, Mr Frédéric FERON, Mr Philippe BOTHOREL, Mme Françoise MOUSSET,

**Était absent excusé** : Mr Frédéric FERRY donne pouvoir à Mr Christophe PERREL

Secrétaire de séance :

Mme Michèle LEE

#### 1/APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé à l'unanimité des membres présents

#### 2/ COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS SYNDICALES ET INTERCOMMUNALES

#### 3/ POINT ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

#### **Travaux d'enfouissement des réseaux chemin de la Maladrerie et rue de Boinvilliers (entre le chemin de la Maladrerie et la rue des Gloriettes.**

Chronologie, coordination et programmation des travaux :

Compte-tenu des délais de fourniture, Enedis lance dès à présent la commande des fournitures relatives au remplacement du poste DP ROSAY par le poste NEO ROSAY (« carrefour » rue de Boinvilliers/rue des Gloriettes) et procédera aux travaux dès que possible. Un poste provisoire sera installé sur domaine privé pendant la démolition et la construction du nouveau poste : délai prévu 2 mois.

La commune et Enedis examinent une coordination des travaux la plus efficace possible. Les travaux d'enfouissement des réseaux, à proprement parler, devraient avoir lieu à compter du second semestre 2023.

Enedis devra réaliser une déclaration préalable de travaux ou un PC avant de procéder à la construction de ses nouveaux postes : NEO ROSAY au « carrefour » rue de Boinvilliers/rue des Gloriettes et NEO ANJOU chemin de la Maladrerie/pré communal.

#### **Financement :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux (hors réseau HTA d'Enedis financé à 100% par Enedis) sont estimés à 328 285,50 € HT (~340m d'enfouissement).

Une subvention du Conseil Départemental des Yvelines de 131 213,00 € HT a été accordée le 6 janvier 2022 au titre du programme départemental d'aide aux communes et structures en matière de voiries et réseaux divers (VRD).

Une subvention du Syndicat d'Énergie des Yvelines de 98 596,84 € HT devrait être prochainement accordée lors de son comité du mois de Février.

Le reste à charge de la commune est estimé à 98 485,65 € HT

#### 4/ POINT CONTRAT RURAL

Les travaux ont repris le 09 janvier 2023. La salle d'activité est en cours de réalisation.

La rampe d'accès coté parking a été réalisée.

Il reste à mettre en place les gardes corps pour que la nouvelle classe puisse être accessible.  
Les travaux doivent être terminés pour fin mars.

La commune a saisi le médiateur de région afin de récupérer une subvention perdue.  
Après examen de notre dossier, l'administration régionale a accepté, à titre exceptionnel de réinscrire la réaffectation de cette subvention à l'ordre du jour de leur prochaine commission

## 5/ POINT VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur Pflieger relate la réunion du 12 décembre sur la vidéo protection :

- Yvelines fibre a posé de la fibre, il lui reste des câbles non utilisés partout et souhaite les commercialiser pour que les mairies les utilisent pour de la vidéo protection, coût d'entrée 50000€
  - Toutes les demandes de mise en place de vidéosurveillance fibre doivent passer par la gendarmerie puis la préfecture.
  - Il y avait une entreprise du pays Houdanais présente capable de nous installer des caméras fixes entrée et sortie de départementale et pourquoi pas une caméra mobile que nous pouvons mettre en place où nous le souhaitons sur un temps donné (comme la surveillance du pré quand nous aurons les jeux)
- L'installation n'utilise pas la fibre mais les ondes radio.

## 6/ TRAVAUX EGLISE

Lors de la séance du 14 novembre 2017, la commune avait sollicité un contrat rural portant sur trois opérations :

- 1) Amélioration des performances thermiques de la Mairie et de l'école.
- 2) Transformation d'un logement en salle de classe. Remplacement de la couverture du bâtiment.
- 3) Restauration de l'église.

Lors de de la séance du 7 décembre 2021, la commune a demandé la substitution de l'opération restauration de l'église et de ses subventions par l'opération d'aménagement d'une salle d'activité qui était devenu prioritaire sur le projet initial pour le bien être des enfants de l'école.

Il reste donc à reprogrammer les travaux de l'église.

Il convient de prendre attache avec l'agence ingénieur'y qui s'est proposée d'aider la commune dans ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise monsieur le maire à prendre rendez-vous avec l'agence ingénieur'y afin de programmer les travaux de la restauration de l'église

## 7/ AVANCEMENT DE GRADE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à compter du 1er juillet 2023.

-de fermer le poste d'adjoint administratif à compter du 1er juillet 2023

-de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2023

-De modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1er juillet 2023 :

Service ADMINISTRATIF

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADJOINT ADMIN	2ème classe	C	1	0	
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL	2ème classe	C	1	0	
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL	1ère classe	C	0	1	TNC

Ratios relatifs aux avancements de grade

Grade d'avancement	Taux de promotion proposés (%)
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	100 %

8/ QUESTIONS DIVERSES

- \*Don véhicule par le département (une demande va être faite pour la commune)
- \*Plantations en remplacement des tilleuls à saint corentin (2 élues prennent ce dossier en charge)
- \*Convention avec Septeuil pour le policier municipal

La Séance est levée à 22h00